



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

politique économique

Question au Gouvernement n° 4460

Texte de la question

PLAN JUNCKER

**M. le président.** La parole est à Mme Arlette Grosskost, pour le groupe Les Républicains.

**Mme Arlette Grosskost.** Monsieur le ministre de l'économie et des finances, le plan d'investissement pour l'Europe, dit plan Juncker, doit stimuler l'économie pour combler l'insuffisance d'investissement dans l'Union européenne. M. Juncker a annoncé que ce plan sera prolongé jusqu'en 2022, et son volume, initialement prévu à 315 milliards d'euros, multiplié par deux, ainsi que l'a confirmé le conseil ECOFIN, qui a statué hier sur le sujet.

Pourtant, plusieurs rapports pointent un manque d'efficacité évident. Ainsi, la Cour des comptes de l'Union européenne a jugé que l'extension du dispositif a été proposée trop tôt, puisqu'aucune étude n'a été effectuée sur les différents dysfonctionnements du plan. Elle déplore à la fois de possibles chevauchements avec les autres instruments financiers européens et un manque de transparence.

Le rapport Bruegel, quant à lui, critique le fait que les investissements issus du plan Juncker n'apporteraient ni bénéfice net pour l'économie européenne, ni valeur ajoutée.

Je rappelle que le total des investissements du dispositif s'élève aujourd'hui à 116 milliards d'euros, soit environ 4 % de l'ensemble des investissements réalisés en un an, ce qui est largement insuffisant.

Enfin, la commission des affaires européennes du Sénat souligne que les collectivités territoriales ne sont pas outillées pour bénéficier avec efficacité des fonds du plan, eu égard à la complexité du montage financier des projets – avec cependant un bémol pour l'Alsace, qui s'est fortement impliquée.

**M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances.** Tout à fait !

**Mme Arlette Grosskost.** Au regard de ces nombreuses critiques, pouvez-vous, monsieur le ministre, nous informer des retombées réelles et concrètes du plan en France ? Alors que les collectivités territoriales sont financièrement asphyxiées et que, de surcroît, elles étouffent sous le poids de la technocratie gouvernementale, que comptez-vous faire pour que nos régions puissent pleinement s'emparer du bénéfice dudit plan ? Question subsidiaire : dans le cadre de l'élargissement proposé, serez-vous à même de présenter des projets dans le domaine de la défense ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Les Républicains.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances.** Je vous remercie, madame Grosskost, pour cette question tout à fait pertinente et pleinement d'actualité, puisque des décisions ont été prises hier, lors du conseil

ECOFIN à Bruxelles, qui me permettront de répondre de façon complète à votre question.

M. le Premier ministre le disait lui-même, il faut plus d'investissements pour plus de croissance. S'il est une bonne décision prise par l'Union européenne au cours des dernières années, c'est bien celle qui a trait à ce que nous avons l'habitude d'appeler le plan Juncker. Il vise à stimuler les investissements dans toute l'Europe et dans chacun des pays qui la composent – en particulier le nôtre – qui en ont besoin.

Les investissements peuvent être publics, lorsqu'ils émanent de l'État comme des collectivités locales, et tout doit être fait pour rendre leur utilisation la plus simple possible. Vous avez évoqué l'Alsace, mais je pourrais évoquer beaucoup d'autres régions ou collectivités qui ont pu utiliser pleinement les crédits du plan Juncker. Les investissements peuvent aussi émaner d'entreprises privées.

Dans le cadre du premier plan Juncker, trente-sept projets ont été approuvés en France, pour une enveloppe de près de 3 milliards d'euros grâce à laquelle près de 12 milliards d'investissements peuvent être débloqués dans notre pays : l'effet, considérable, est particulièrement bienvenu.

Nous avons pris, hier, trois décisions. La première, vous l'avez rappelé, est de prolonger ce plan de deux ans, de façon que chacun puisse mettre en œuvre, même lorsque la chose est un peu compliquée, les dispositifs nécessaires à l'utilisation des crédits.

Nous avons également décidé, comme vous l'avez aussi rappelé, de doubler la capacité du plan, ce qui permettra donc de faire aboutir deux fois plus de projets. Si l'on se livre à un calcul peut-être un peu simple, trente-sept nouveaux projets pourraient ainsi s'ajouter aux trente-sept déjà retenus en France. Il s'agit donc d'un soutien très utile aux investissements.

Nous avons aussi décidé d'élargir le champ des domaines concernés : le numérique, l'environnement et l'énergie, bien sûr, mais aussi, parce que c'est là une priorité pour l'Europe, la défense et la sécurité.

**M. Marc Goua.** Très bien !

## Données clés

**Auteur :** [Mme Arlette Grosskost](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 4460

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** Économie et finances

**Ministère attributaire :** Économie et finances

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [8 décembre 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 décembre 2016](#)